

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN MARS, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 15 mars 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BELVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*suppléante de Joël LUCIENNE, absent*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Catherine TIENGOU (*suppléante de Renaud Le Berre, absent*), Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID a donné pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Laurence URVOY a donné pouvoir à Camille CAURET
- Yvon BERHAULT, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Camille CAURET

: unes exécutions, compte tenu
de la transmission en Préfecture le

Délibération n°2023-036

Membres en exercice : 69 Présents : 60

Absents : 9

Pouvoirs : 5

**TOURISME
RANDONNÉE PÉDESTRE – DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
INTEGRATION DE L'ITINÉRAIRE MON TRO BREIZH®**

Le 11 juillet 2019, le Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer a défini les critères de l'intérêt communautaire en matière de randonnée pédestre et listé les sentiers de randonnée communautaire.

L'association « Mon Tro Breizh® » (29 Saint-Pol-de-Léon) est lauréate d'un appel à projet régional en 2018 pour l'émergence de projets touristiques expérimentaux. L'objet de l'association est de créer un itinéraire de grande randonnée pédestre permanent en milieu rural, urbain et forestier (comparable au GR®34 littoral) tout autour de la Bretagne.

Lamballe Terre & Mer a été sollicitée en décembre 2020 par l'association pour le déploiement d'un tronçon reliant Saint-Brieuc à Saint-Malo sur son périmètre.

Vu :

- La délibération n°2019-169 du 11 juillet 2019, validant les critères pour la définition de l'intérêt communautaire en matière de randonnée pédestre,
- L'avis favorable de la Commission Tourisme du 6 juillet 2022,

Considérant :

- L'étude approfondie réalisée par le service Tourisme de Lamballe Terre & Mer entre 2021 et 2022 relatif au tracé d'intention de l'association Mon Tro Breizh® suivant : Lamballe-Armor/Coetmieux/Lamballe-Armor/Plédéliac,
- Le travail de concertation réalisé avec toutes les parties prenantes, que sont les communes membres, les services et commission en interne, les acteurs de la randonnée et du tourisme, qui ont confirmé l'intérêt de ce projet ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- INTEGRE l'itinéraire Mon Tro Breizh® à la liste des itinéraires de randonnée pédestre d'intérêt communautaire,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au BP en vue de pourvoir à la qualification, l'entretien et la valorisation des itinéraires répondant à l'intérêt communautaire,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

24 MAR. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

24 MAR. 2023

24 MAR. 2023

Pour le Président,
Par déléguation,
Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET